

Règlement

Sisteron Halloween Urban Race 2026 (SHUR 26)

Vendredi 30 Octobre 2026

1. ORGANISATION ET PLANNING

Le TRACS (Trail Running Athlétique Club Sisteronais), organise la troisième édition du SHUR « Sisteron Halloween Urban Race », le vendredi 30 Octobre 2026 à Sisteron selon le planning ci-dessous qui pourrait être aménagé en fonction des besoins de l'organisation.

17H30 - Ouverture du Village SHUR - récupération des dossards

18H45 - Briefing PARADE d'HALLOWEEN et COURSES ENFANTS

19H00 - GRANDE PARADE D'HALLOWEEN et COURSE non chronométrée EA/PO/BE

19H30 - COURSE chronométrée Poussins / Benjamins / Minimes

20H00 - DÉPART SHUR 10K - 20H10 - DÉPART SHUR 5K

21H30 - FIN DES COURSES

21H45 - REMISE DES PRIX PUIS CONCERT

00h00 - FIN DE SOIRÉE

2. EPREUVE ET PARCOURS

La « Sisteron Halloween Urban Race 2026 » est une compétition proposant quatre formats de course principalement sur route. Le long format possède 30% de son parcours sur sentier. Les deux principales épreuves, 5 et 10KM, auront cette année un départ différé afin de favoriser la fluidité du flux de coureurs sur les parties étroites des tracés.

Le port d'une lampe frontale ou pectorale est obligatoire tout au long des épreuves chronométrées adultes et enfants et vivement conseillé pour les courses festives.

PARCOURS DÉMON: catégorie Junior à Master (nés en 2010 et avant), le parcours Démon est une course nocturne sur route et chemin (30%) de 10 km et 200 m de D+ qui propose une déambulation dans la citadelle de Sisteron en empruntant ses escaliers souterrains. L'ascension sera chronométrée, la et le plus rapide seront récompensés. Attention ce parcours est physiquement engagé et il est donc vivement déconseillé aux personnes non entraînées ou soumises au vertige.

PARCOURS ANGE: catégorie Cadet à Master (nés en 2010 et avant), le parcours Ange est une course nocturne sur route de 5 km et 60 m de D+ qui proposera une première et une dernière partie de course commune avec la version DÉMON mais qui évitera la montée dans la citadelle. L'ascension finale depuis le bas du long androne sera chronométrée, la et la plus rapide seront récompensés. C'est donc un parcours accessible au plus grand nombre*.

**Les passages dans les escaliers ne nous permettent pas de rendre les parcours accessibles aux personnes en fauteuil roulant.*

**Les marcheurs sont les bienvenus sur le parcours Ange 5KM, ils devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas gêner la course (départ à l'arrière du peloton).*

PARCOURS Enfant: LA GRANDE PARADE D'HALLOWEEN, course non chronométrée gratuite de 1000m sur route, accessible au plus grand nombre*. Autorisé à partir de 3 ans accompagné d'un adulte. Accompagnement vivement conseillé pour les enfants de 6 ans à 10 ans. Dans tous les cas, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Pas de classements mais une petite récompense pour chaque enfant. Les parents déguisés pourront courir avec leurs enfants dans un esprit festif et convivial.

**Les passages dans les escaliers ne nous permettent pas de rendre les parcours accessibles aux personnes en fauteuil roulant.*

PARCOURS Enfant: 1500m chronométré, exclusivement pour les enfants de 10 à 15 ans (nés en 2011 à 2016) sur la même boucle que la course festive auparavant réalisée, mais sur deux tours.

ATTENTION: Pour des raisons de sécurité évidentes, les coureurs s'engageant sur l'un ou l'autre des formats de course veilleront à rester sur leur choix initial et à ne pas en changer durant l'épreuve. Dans le cas contraire, le coureur se verra automatiquement disqualifié et mis hors classement.

3. DÉPART / ARRIVÉE

Le départ du SHUR 26 sera donné le vendredi 30 octobre 2026 à 19H pour les enfants, à partir de 20H pour les courses adultes, sur la place de la république 04200 Sisteron. L'arrivée se fera également sur la place de la république 04200 Sisteron.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Le nombre d'inscriptions est limité à 500 participants sur les courses adultes.

Les inscriptions sont à réaliser par le biais du site internet : www.tracs04.fr/shur

Les inscriptions sont possibles via le site internet jusqu'au jeudi 29 octobre 2026 à minuit.

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou le PPS doivent se faire en ligne via le formulaire figurant sur le site internet de l'organisation, ou le site internet d'un prestataire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. En cas de blessure, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'inscription de coureur à la prochaine édition.

5. DROITS D'ENGAGEMENT

Afin de faciliter l'organisation de la manifestation, il a été mis en place un échelonnement des tarifs pour inciter les coureurs à s'inscrire de manière anticipée.

Parcours DÉMON - 10K	Parcours ANGE - 5K
10e jusqu'au 01/09/2026	8e jusqu'au 01/09/2026
12e jusqu'au 01/10/2026	10e jusqu'au 01/10/2026
15e jusqu'au 29/10/2026	12e jusqu'au 29/10/2026
20e sur place dans la limite des places disponibles	15e sur place dans la limite des places disponibles

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider définitivement son inscription, que ça soit en ligne ou sur place, un coureur devra fournir obligatoirement et conformément à la législation en vigueur, soit :

- **La copie de sa licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation (nota : la licence Athlé Santé de la FFA n'est pas valable pour faire une compétition).
- **La copie de sa licence** délivrée par une **fédération agréée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- **le parcours prévention santé (PPS)** dûment rempli: <https://pps.athle.fr/>. Ce document est valable 1 an et doit l'être le jour de la course.
- La copie du questionnaire de santé mineur, **pour les non licenciés de moins de 18 ans:** https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf

7. ANNULATION D'INSCRIPTION

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure ou arrêté préfectoral ou municipal), l'inscription sera valable pour l'édition suivante.

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou d'annuler la course, d'arrêter la course ou de modifier les parcours.

Suivant les informations et demandes des services de l'Etat, des mesures sanitaires pourraient être mises en place. En cas de conditions sanitaires trop défavorables (exemple du Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

8. DOSSARDS

Le retrait des dossards sera à réaliser sur place le 30 Octobre, Place de la république à Sisteron, sur la plage horaire 17H30 - 18h45 pour la course enfants et de 17H30 à 19h30 pour les courses adultes.

Pour des questions de coût et de gestion environnementale, les dossards fournis par l'organisation devront être restitués à l'organisation à l'issue de l'épreuve (dossards réutilisables).

9. CHRONOMÉTRAGE

L'épreuve est chronométrée. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible seront pris en compte dans le classement final de l'épreuve.

10. RAVITAILLEMENT

Un unique point de ravitaillement situé sur la zone de départ/arrivée sera accessible aux coureurs à l'issue de l'épreuve.

11. MATÉRIEL

La course se déroulera dans un espace urbain et nocturne, aussi **le port d'une lampe frontale ou pectorale est OBLIGATOIRE**. Certaines zones du parcours ne seront pas éclairées.

12. SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

L'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

La sécurité sur le parcours est assurée par une association de sécurité civile, par une entreprise d'ambulanciers ainsi que par un médecin urgentiste. Un poste de secours est installé sur le site de départ et d'arrivée.

13. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ

Le temps de la course sera limité à 1h30 pour le 10K et à 1H15 pour le 5K. A l'issue de ce délai, les coureurs seront considérés hors course. L'éventuelle poursuite de l'épreuve par ces coureurs mis hors course se fera sous leur entière responsabilité. Toutes les courses devront ainsi être terminées pour 21H30

14. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un membre de l'organisation.

15. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

16. JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés. Il arbitrera les éventuelles réclamations.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile contractée par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Les coureurs veilleront à rester vigilants car malgré toutes les précautions prises en amont par l'organisateur, il sera possible de croiser des véhicules sur le parcours, le code de la route s'appliquera alors dans ce cas.

18. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents.

Seront récompensés :

- Les 3 premières et les 3 premiers du scratch.
- Le 1° de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, M0, M1, M2, M3...) non cumulable avec le classement scratch.
- Les 3 plus beaux déguisements.
- L'entreprise ou le groupe qui comptabilise le plus de participants

Pour le challenge entreprise, le concurrent doit identifier son entreprise lors de son inscription dans la case "Club/équipe" afin de pouvoir être comptabilisé.

Les classements seront publiés sur le site internet : <https://www.ultratiming.live>

19. DROITS À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

20. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Ils peuvent notamment demander par écrit ou courriel (dpo@athle.fr) la non publication de leurs données nominatives dans les résultats publiés sur le site internet de l'organisation et sur celui de la FFA.

21. CONVIVIALITÉ

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs avant, pendant et après l'épreuve sur le site d'arrivée. Un concert sera offert après course sauf en cas de conditions climatiques défavorables ou de tout autre cas de force majeure.

22. PARKINGS

L'organisateur mettra en place une signalétique pour vous indiquer les parkings les plus accessibles afin de garer votre véhicule dans de bonnes conditions et ainsi ne pas encombrer la chaussée. Les parkings conseillés sont: Allée de Verdun – Alcazar – Citadelle – Paul Arène – Gare SNCF - Plan d'eau